

L'Insee vous informe, Lille le 30 décembre 2019



Au 1er janvier 2017, les Hauts-de-France sont la troisième région la plus peuplée de France avec 6 004 000 habitants, derrière l'Île-de-France, (12 175 000 habitants) et Auvergne-Rhône-Alpes (7 948 000 habitants). Le Nord est le département le plus peuplé de France (2 604 000 habitants).



Entre 2007 et 2017, la région gagne 81 900 habitants, soit + 0,1 % par an en moyenne (contre + 0,5 % en France).

La progression de la population régionale s'explique par un excédent des naissances sur les décès. Ce solde naturel contribue pour + 0,4 % par an à l'évolution de la population. Le fort déficit migratoire régional (- 0,3 % par an), le plus élevé des régions de province, ralentit la croissance démographique.



L'Oise est le département à la croissance la plus dynamique (+ 0,3 % par an), tandis que l'Aisne perd des habitants (- 0,1 % par an). Le dynamisme de la région parisienne bénéficie aux aires urbaines du sud de la région. Dans les aires urbaines de Lille, Amiens et Arras, l'augmentation de la population est également soutenue malgré un solde migratoire déficitaire.



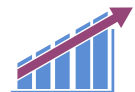
Nombre de communes



Population en 2017



Part de la population régionale



Évolution entre 2007 et 2017

Nord	648	2 604 361	43 %	+ 39 411
Pas-de-Calais	890	1 468 018	25 %	+ 11 292
Oise	679	824 503	14 %	+ 27 879
Somme	772	572 443	9 %	+ 6 533
Aisne	800	534 490	9 %	- 3 260

Hauts-de-France	3 789	6 003 815	100 %	+ 81 855
------------------------	--------------	------------------	--------------	-----------------

Retrouvez les résultats de ces six études sur [insee.fr](https://www.insee.fr)

« Au 1er janvier 2017, 572 400 habitants dans la Somme », Insee Flash Hauts-de-France n° 80, décembre 2019

« Au 1er janvier 2017, 534 500 habitants dans l'Aisne », Insee Flash Hauts-de-France n° 81, décembre 2019

« Au 1er janvier 2017, 2 604 400 habitants dans le Nord », Insee Flash Hauts-de-France n° 82, décembre 2019

« Au 1er janvier 2017, 824 500 habitants dans l'Oise », Insee Flash Hauts-de-France n° 83, décembre 2019

« Au 1er janvier 2017, 1 468 000 habitants dans le Pas-de-Calais », Insee Flash Hauts-de-France n° 84, décembre 2019

« Au 1er janvier 2017, 6 004 000 habitants dans les Hauts-de-France », Insee Flash Hauts-de-France n° 85, décembre 2019

Éléments de méthode

Selon la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, le premier objectif du recensement de la population est la publication tous les ans des chiffres des populations légales. Ces chiffres sont calculés pour la France, toutes ses communes et circonscriptions administratives. La responsabilité du calcul des populations légales est confiée à l'Insee.

Les populations légales sont calculées à partir des informations collectées lors des enquêtes de recensement conduites de 2015 à 2019. Afin de respecter l'égalité de traitement des communes, les informations collectées sont ramenées à une même date, celle du milieu de la période. Ainsi, ces populations qui entrent en vigueur au 1er janvier 2020 sont millésimées 2017.

Le terme de populations légales regroupe pour chaque commune sa population municipale, sa population comptée à part et sa population totale qui est la somme des deux précédentes :



Population totale = population municipale + population comptée à part



Utilisée pour l'application des dispositions législatives ou réglementaires.
(DGF des communes)

Personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune
+ sans abris
+ personnes résidant en habitations mobiles
+ détenus des établissements pénitentiaires
= population statistique, utilisée par l'Insee dans ses études.

La population municipale détermine le nombre de conseillers municipaux.

Personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui gardent un lien de résidence avec la commune.
(exemple : élèves ou étudiants majeurs logeant dans une autre commune pour leurs études mais dont la résidence familiale est située dans la commune).